

**Question de Mme D. DEPRE, Conseillère communale, concernant le chantier
Place du Droit :**

- la date du début du chantier ?
- la date de fin du chantier ?

- Y-a-t-il un permis d'urbanisme ?
- Enquête publique ?



ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le

A Madame Danielle DEPRE
Conseillère communale
Rue Jean Morjeau 21

1070 BRUXELLES

**CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –
TECHNIQUE - TRAVAUX PUBLICS.**

Votre correspondant : Pierre MEERT
Secrétaire d'administration technique
☎ 02/526 21 24

Notre réf. : CV/CA/LET/2014.0238 - BO

Objet : Votre question écrite adressée au Collège des Bourgmestre et Échevins
concernant le chantier Place du Droit.

Madame la Conseillère communale,

En réponse à votre question écrite concernant le chantier Place du Droit, le Collège des Bourgmestre et Échevins porte à votre connaissance que :

- un toute boite a été envoyé le 15/01/2015 mentionnant le début des travaux au 19/01/2015 ;
- la fin des travaux était programmée au 27/02/2015 ;
- tous les travaux sont terminés et les voiries sont réouvertes à la circulation.

Néanmoins, les revêtements des trottoirs côté J. Pavez et d'une partie de la Place du Droit restent à terminer à cause d'un problème de fourniture de matériaux (klinkers) n'engageant pas la responsabilité de l'entrepreneur.

Pour ce projet l'administration a été dispensé du permis d'urbanisme (voir courrier en annexe de la Région) et les travaux sans permis d'urbanisme ne nécessitent pas d'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère communale, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'Echevin des Travaux publics,

M. VERMEULEN.

M. AKOUZ.